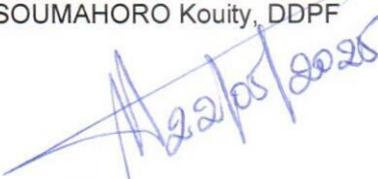


SEMINAIRE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DES ACTEURS DES DISTRICTS AUTONOMES DU BAS-SASSANDRA, DE LA COMOË, DU GOH-DJIBOUA ET DES LAGUNES DANS LE DOMAINE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Thème : « Règlementation et régulation de la commande publique »

Session 2 – Opérateurs économiques : Du mardi 13 au mercredi 14 mai 2025 à Yamoussoukro

Rédaction du document	Validation du document	Approbation du document
<p>Nom et Prénom (s) : N'GUESSAN César, CDRCA</p>  <p>22/05/2025 Date et signature</p>	<p>Nom et Prénom (s) : SOUMAHORO Kouity, DDPF</p>  <p>22/05/2025 Date et signature</p>	<p>Nom et Prénom (s) : OUATTARA Oumar, SG</p>  <p>22/05/2025 Date et signature</p>

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a organisé, les mardi 13 et mercredi 14 mai 2025, à l'Hôtel HP Resort de Yamoussoukro, un séminaire à l'intention des opérateurs économiques des Districts Autonomes du Bas-Sassandra, de la Comoé, du Gôh-Djiboua et des Lagunes dans le domaine de la commande publique sur le thème « Règlementation et régulation de la commande publique ».

Ce séminaire dont l'objectif est de permettre aux acteurs des Districts Autonomes susvisés, d'avoir une bonne compréhension de la règlementation et des procédures de régulation de la commande publique a ouvert ses travaux le mardi 6 mai 2025, sous la Présidence de Monsieur GUEU Zro Simplicie, Préfet de Région de la ME, Préfet du Département d'Adzopé, représentant le Préfet de Région de Yamoussoukro.

La session a enregistré la participation de quatre-vingt-quinze (95) opérateurs économiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) en activité dans les Districts Autonomes précédemment cités, soit un taux de participation de 95 %, dont huit (08) femmes et quatre-vingt-sept (87) hommes.

Les travaux de ladite session se sont articulés autour des grands axes suivants : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux, (iii) la synthèse des échanges et (iv) la cérémonie de clôture.

1. Cérémonie d'ouverture

Le mot d'ouverture a été prononcé par Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP, qui à l'entame de son propos a adressé les remerciements du Conseil de régulation de l'ARCOP aux participants pour leur forte mobilisation qui dénote de leur intérêt pour le thème central du séminaire.

Elle a, en outre, indiqué que ces sessions issues de la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique adoptée par le Gouvernement en 2021 et traduites dans le plan stratégique 2023-2025 de l'ARCOP,

s'inscrivent dans un vaste programme de sensibilisation des acteurs des Districts Autonomes, entamé depuis 2023 et visent à fournir auxdits acteurs les outils nécessaires en vue de leur participation aux procédures de la commande publique.

Poursuivant, la Présidente du Conseil de régulation a souligné l'importance capitale de ladite session en raison du rôle majeur du secteur privé dans le tissu socio-économique de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, elle a indiqué qu'au regard des récentes réformes entreprises par le Gouvernement au plan législatif, réglementaire et institutionnel, notamment, avec l'adoption de l'ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'ARCOP ainsi que la prise des mesures visant à améliorer l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PMEs) à la Commande Publique, le renforcement des capacités des acteurs économiques s'est avéré nécessaire.

Dans son intervention, la Présidente du Conseil de régulation a également adressé ses remerciements aux formateurs désignés et leurs responsables, notamment, le Président du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), le Directeur Général des Marchés Publics (DGMP) et le Directeur Général du Bureau National d'Etudes Techniques et Développement (BNETD) ainsi qu'au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire pour la forte mobilisation des participants puis a exhorté ceux-ci à prendre une part active aux travaux du séminaire.

C'est sur ces mots que Madame BAMBAMASSANFI Epse DIOMANDE a déclaré ouverts, les travaux de la session 2 du séminaire de sensibilisation et d'information des acteurs des Districts Autonomes du Bas-Sassandra, de la Comoé, du Goh-Djiboua et des Lagunes, dédiée aux acteurs du secteur privé.

2. Présentation des modules

Six (6) modules ont été présentés, au cours de la session organisée à l'intention des opérateurs économiques, comme suit :

- Module 1 : Cadre juridique et institutionnel des marchés publics
- Module 2 : Cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé
- Module 3 : Règles de déontologie des acteurs de la commande publique
- Module 4 : Circuit de soumission aux appels d'offres de marchés publics
- Module 5 : Techniques d'élaboration d'une offre technique
- Module 6 : Techniques d'élaboration d'une offre financière

2.1. Module 1 : Cadre juridique et institutionnel des marchés publics

Le module relatif au cadre juridique et institutionnel des marchés publics a été présenté par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Directeur du Département Définition des Politiques et Formation (DDDPF) de l'ARCOP avec pour modérateur Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP.

Abordant la première partie sur la réglementation de la commande publique, Monsieur SOUMAHORO Kouity a passé en revue, le cadre réglementaire des marchés publics, citant entre autres, l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés Publics et ses sept (7) décrets d'application ainsi que les Directives applicables aux marchés financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Monsieur SOUMAHORO a terminé ce point en présentant les différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics.



Dans la seconde partie, le Directeur du DDPF a présenté les principaux acteurs du système et leur mission en matière de passation, d'exécution, de règlement, de contrôle et de régulation des marchés publics. L'accent a été mis sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ARCOP conformément à l'Ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant ses attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Dans la dernière partie de sa présentation, Monsieur SOMAHORO Kouity a exposé sur les pièces justificatives exigibles des PME, lors des appels d'offre, en vue de démontrer qu'elles satisfont aux critères de qualification, notamment, leur capacité financière, leurs expérience générale et spécifique, leur personnel et leur matériel. Le formateur a clos son intervention par des conseils d'usages à l'endroit des participants en vue de l'amélioration de leur participation aux marchés publics.

2.2. Cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé

Le cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé (PPP) a été présenté par Monsieur KOUASSI Mohahé Franck, Juriste rattaché à la Cellule d'Appui du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) à travers (i) les notions de bases des PPP, (ii) la typologie des contrats PPP, (iii) les spécificités du cadre juridique et institutionnel des PPP en Côte d'Ivoire et (iv) les aspects relatifs à la mise en œuvre des projets y relatifs.

Pour ce faire, le formateur a d'abord défini les PPP en précisant qu'ils sont caractérisés par un contrat à long terme pour le développement ou la gestion d'un bien public, le transfert d'une importante part des risques et responsabilités au partenaire privé, le financement privé, les indemnités et les pénalités liées aux résultats à la performance des projets. L'Exposant a, en outre, relevé les notions qui sont distinctes des PPP, citant entre autres la privatisation, la concession de service public, et la convention d'aménagement. Poursuivant, Monsieur KOUASSI Mohahé Franck a énuméré les catégories des contrats de PPP selon la source du financement qui peut être public, privé ou mixte et les spécificités de chacune d'elle.

Abordant le cadre juridique et institutionnel des PPP, le formateur s'est appesanti sur les deux principaux textes régissant les PPP, notamment les décrets n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de PPP et n°2018-359 du 29 mars 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement du CNP-PPP. Il a également précisé les axes d'intervention du CNP PPP dans le cycle de vie des projets PPP que sont : (i) la préparation en termes de structuration et d'appui aux autorités contractantes dans la réalisation des études de faisabilité, (ii) la validation des dossiers d'appel à concurrence, (iii) la transaction qui consiste en l'appui des autorités contractantes pendant les procédures de passation et (iv) le suivi à travers la participation aux comités de suivi et d'exécution des projets PPP.

Monsieur KOUASSI Mohahé Franck a terminé sa présentation en passant en revue les principaux points d'attention relatifs à la mise en œuvre des projets de PPP, citant notamment, l'opportunité pour un transfert des risques, la capacité et l'intérêt du marché, la complexité et la faisabilité du projet.

La modération des échanges a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity.

2.3. Règles de déontologie des acteurs de la commande publique

Monsieur SOUMAHORO Kouity, a également animé ce module et la modération des échanges a également été faite par Docteur OUATTARA Oumar.

Le Directeur du Département du Département Définition des Politiques et Formation (DDPF) de l'ARCOP a organisé sa présentation autour de trois (3) points, à savoir, les généralités

sur les règles de déontologie des acteurs de la commande publique, les règles de déontologie applicables aux acteurs privés et les risques de violation desdites règles.

Dans le point sur les généralités, Monsieur SOUMAHORO a défini les notions de déontologie, d'éthique, de conflit d'intérêts et de corruption avant d'énumérer les règles de déontologie des acteurs publics et privés fixées par le décret n°2022-305 du 4 mai 2022 portant Code de déontologie des acteurs de la commande publique. Il a, ensuite, précisé que les acteurs publics et privés sont soumis à des sanctions administratives, disciplinaires, pécuniaires et pénales, en cas de non-respect des dispositions dudit Code.

Le formateur, dans la seconde partie de sa présentation, a abordé les règles de déontologie applicables aux candidats et soumissionnaires pendant la phase d'élaboration et de soumission de leurs offres et celles qui sont applicables aux titulaires pendant la phase d'exécution des prestations.

Monsieur SOUMAHORO a terminé en mettant en exergue, à travers des exemples, les pratiques susceptibles de constituer des violations des règles de déontologie par les acteurs privés. Il a précisé que ces violations sont généralement des inexactitudes délibérées portant sur la production de documents d'appels d'offres, notamment, les Attestations de Bonne Exécution (ABE), les attestations de ligne de crédit, le quitus de non-redevance, les diplômes des techniciens etc.

2.4. Circuit de soumission aux appels d'offres de marchés publics

Assurant la présentation de cette thématique, Monsieur N'DRY Kouamé Norbert, Directeur Régional des Marchés Publics du District Autonome de Yamoussoukro et des régions du Bélier, du N'zi et de la Marahoué a articulé son module autour de six (6) axes.

Le formateur a d'abord défini quelques notions de bases sur les marchés publics avant de présenter les conditions préalables à la participation de la PME aux marchés publics.

Il a ensuite exhorté les opérateurs économiques à consulter les principales sources d'information sur les marchés publics en vue de disposer des informations sur les procédures des marchés publics, citant en autres, les Plans de Passation des Marchés (PPM) et le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP). Il a également précisé que lesdites informations pourraient être obtenues auprès des autorités contractantes et de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour ce qui concerne l'existence des dotations budgétaires.

Monsieur N'DRY a, en outre, indiqué que la mobilisation des pièces administratives et juridiques constitutives de l'offre, la rédaction des formulaires et des documents sur la base des modèles types, ainsi que l'assemblage desdits documents et le contrôle technique constituent les principales étapes de la préparation d'une offre technique. Le formateur a terminé cet axe en présentant les différentes natures des prix d'un marché ainsi que leur implication sur la comparaison des propositions financières ainsi que le traitement des erreurs arithmétiques et des cas d'omissions des prix unitaires.

Poursuivant, Il a passé en revue les différentes étapes du suivi d'un dossier de soumission en précisant les acteurs impliqués et les principes à respecter.

Le Directeur Régional des marchés publics a également exposé sur les obligations de la PME en cas d'attribution du marché puis a terminé son intervention en énonçant les conditions de démarrage de l'exécution d'un marché, les modalités de gestion des incidents pendant la phase d'exécution et les conditions de clôture du marché sanctionnée par la délivrance d'un certificat de clôture.

La modération des échanges qui ont suivi cette présentation a été faite par Monsieur SOUMAHORO Kouity.

2.5. Techniques d'élaboration d'une offre technique de marchés de consultant et de marchés de travaux

Monsieur COULIBALY Bê Karna, Directeur de Projets au Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) a présenté sa communication en deux (2) parties.

Dans le premier axe de sa communication portant sur la méthodologie d'élaboration d'une proposition technique de marchés de Consultant, le formateur a, après avoir défini quelques notions de bases sur les marchés publics, présenté la structure et le contenu d'un Dossier Type d'Appel d'Offres de Consultant. Il a en outre invité les opérateurs économiques à une meilleure prise en main des dossiers de consultation avant toute participation aux procédures des marchés publics. Il a passé en revue, à cet effet, les dispositions essentielles d'un dossier de consultation ainsi que les outils d'analyse dudit dossier, à savoir, la fiche d'autoévaluation, la fiche des dispositions à prendre, la matrice de répartition du personnel et des tâches et la matrice de planification des tâches à exécuter. Le formateur a, par ailleurs présenté l'étape de la rédaction de l'offre technique en précisant les pièces constitutives y relatives.

Abordant la deuxième partie relative à la technique d'élaboration d'une offre technique de travaux, le formateur a également présenté la structure d'un Dossier de Consultation de travaux avant de dérouler le reste de la méthodologie identique à celle décrite précédemment. L'accent a été mis sur les critères de qualification prescrits par le dossier de consultation.

Un cas pratique sur les modalités d'appréciation de la conformité d'une offre technique a été soumis aux participants pour une meilleure compréhension des points abordés. En guise de conclusion, le formateur a donné des astuces en vue de l'élaboration d'une offre technique compétitive. La modération des échanges a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity.

2.6. Techniques d'élaboration d'une offre financière de marchés de travaux

Dans sa seconde communication relative aux techniques d'élaboration d'une offre financière de marchés travaux, Monsieur COULIBALY a déroulé les différentes natures des prix dans les marchés publics, citant entre autres, les marchés passés sur prix unitaires, sur prix global et forfaitaire et les prix sur dépenses contrôlées. Il a également précisé que les prix sont fermes ou révisables et peuvent faire l'objet d'une actualisation conformément aux dispositions des cahiers des charges.

Poursuivant son exposé, le formateur a souligné que l'offre financière doit être présentée en respectant la chronologie d'énumération des pièces demandées dans les données particulières de l'appel d'offres (DPAO) avant de présenter le contenu d'une offre financière de travaux.

Monsieur COULIBALY a terminé en déclinant la procédure de formation des prix et les techniques de montage d'une offre financière.

La modération des échanges a également été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity.

3. Synthèse des échanges

Outre les éclaircissements sur les points abordés lors de la présentation des modules, les échanges entre participants et formateurs ont porté, notamment, sur les points suivants :

- mener la réflexion en vue de faciliter l'accès des PME aux financements ;
- mener la réflexion sur les conditions de mise en œuvre du mécanisme de réservation de 30% de part des marchés aux PME ;
- mettre en place, un programme triennal de renforcement des capacités des PME dans le domaine de la commande publique ;
- sensibiliser les opérateurs économiques à dénoncer les violations des règles de déontologie à travers le Numéro Vert 800 00 100 ;
- mener des réflexions en matière de respect des règles de l'OHADA relatives à l'identification des entreprises ;
- initier des échanges avec la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) sur les modalités de délivrance des délibérations d'autorisation des dépenses des collectivités ;
- mener la réflexion sur le respect du principe de réciprocité relativement à l'égalité de traitement des candidats aux marchés publics au sein de l'UEMOA ;
- initier des échanges avec des structures d'appui aux PME existantes (CI-PME, SGPME etc..) pour assurer un meilleur accompagnement des PME ;
- envisager la mise en place d'un système dématérialisé pour le paiement de la redevance de régulation ;
- initier la réflexion, avec la DGMP, sur l'obligation de la visite des sites lors des appels d'offres ;
- analyser la possibilité d'ajouter au SIGOMAP, un volet permettant aux opérateurs économiques d'assister aux ouvertures des plis en ligne, depuis leurs positions respectives ;
- mener la réflexion sur la prise en compte du registre de métier dans le cadre de la participation des entreprises artisanales aux marchés publics ;
- initier des échanges avec la Direction Générale des Impôts (DGI) sur la prise en compte des ARF dans la passation et les paiements des marchés publics ;
- mener des réflexions en matière de création des champions nationaux à travers la commande publique ;
- encourager le groupement d'entreprises locales pour améliorer leur accès aux marchés publics ;
- généraliser la formation des opérateurs économiques sur le SIGOMAP.

Des exemplaires de l'Ordonnance sur l'ARCOP, du Code des marchés publics, du recueil des sept (7) décrets d'application dudit Code, du Code de déontologie des acteurs de la commande publique, des guides d'utilisateur des candidats aux appels d'offres de marchés publics (travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles) et les supports des présentations en version numérique ont été mis à la disposition des participants en guise de documentation. Un formulaire leur a également été soumis en vue de l'évaluation du séminaire.

4. Cérémonie de clôture

Prenant la parole au nom de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP, Docteur OUATTARA Oumar a adressé ses remerciements aux opérateurs économiques pour leur forte mobilisation à ce séminaire.

Il s'est ensuite réjoui de la qualité des échanges qui ont suivi la présentation des différentes thématiques puis a souligné la nécessité d'entretenir le cadre de collaboration existant entre l'ARCOP et le secteur privé pour l'équilibre du système de la commande publique.

Docteur OUATTARA a également exprimé sa conviction que les différentes thématiques abordées contribueront à renforcer la capacité opérationnelle des PME dans le cadre de leur participation à la commande publique pour faire d'elles des « champions nationaux ».

A cet effet, le Secrétaire Général de l'ARCOP a fait un focus sur les actions entreprises par l'Organe de régulation au profit des PME puis a encouragé les participants à la mise en pratique des connaissances acquises au cours de ce séminaire.

Il a également marqué sa disponibilité ainsi que celle de ses services à accompagner les PME dans leur quête permanente du savoir en matière de commande publique.

Docteur OUATTARA a clos son propos en réitérant ses remerciements aux participants pour leur présence active et leur contribution durant les travaux de ce séminaire puis leur a souhaité bon retour dans leurs familles respectives.

Fait à Yamoussoukro, le 14 mai 2025

Le séminaire